

détail, dans
stances de sa
PLICITÉ et ef-
qui l'avaient
t surtout elle
tion avait eu
e de la très-
nauté jusque
Mais, par un
presque rien
er à entendre
établissement
étaient jointes
que vous m'of-
me donne la
motifs qui ont
la Congrégation
apprends que
er aux règle-
passe sur ma
voir les fins de
onc rapporté,
cation, le des-
ire honorer à
ouvelle com-
s paroles qu'il
anada. « que

« ce que DIEU n'avait pas voulu à Troyes, il le
« voudrait peut-être à Montréal, » et d'autres
particularités semblables, elle conclut ainsi sa
lettre: « Je crois que pour honorer cet état de
« la vie *voyagère* de la sainte Vierge, il faut que
« les sœurs soient filles de paroisse. qu'elles
« soient gouvernées par les séminaires, que les
« derniers sacrements leur soient administrés
« par l'ordre de la paroisse, qu'elles y aient une
« sépulture et y soient enterrées; comme aussi
« une place pour y assister avec les écolières
« aux grand'messes, vêpres et saluts, et y
« communier quelquefois. Qu'elles ne chantent
« ni grand'messes ni vêpres dans leur église
« (particulière), mais seulement quelques mo-
« tets aux messes basses, et aux jours qui seront
« jugés à propos. Que dans la maison les sœurs
« soient égales, en sorte que la supérieure,
« après sa démission, pût être cuisinière ou oc-
« cupée à tout autre emploi, auquel elle sera
« trouvée propre; et la cuisinière être supérieure
« ou être employée aux gros ouvrages. Le tout
« pour imiter la vie et les vertus de la sainte
« Vierge. Tout cela ne m'empêchera pas d'être
« bien contente de tout ce qui sera fait. C'est
« tout mon désir que DIEU soit servi dans cette
« communauté. »